

## LE RISQUE ROUTIER

**Une vigilance particulière doit être portée à la prévention de ce risque souvent banalisé.**

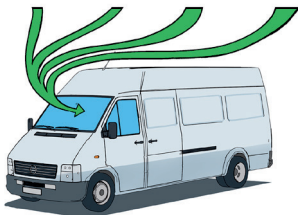
La conduite quotidienne d'un véhicule utilitaire léger (VUL) présente un risque de collision, mais aussi des risques supplémentaires liés au transport de charges.

## LE RISQUE ROUTIER

### DANS LE BTP LE RISQUE ROUTIER EST LA 2ÈME CAUSE D'ACCIDENTS GRAVES ET/OU MORTELS. NE LE NÉGLIGEZ PAS !

**En tant que chef d'entreprise vous devez protéger la santé et assurer la sécurité de vos salariés. Cela passe par la prévention du risque routier en mettant en place différentes actions telles que :**

- L'évaluation de ce risque dans le Document Unique
- La sensibilisation / formation des salariés au risque routier
- L'obligation de mentionner dans le règlement intérieur ou la note de service :
  - L'interdiction de consommer de l'alcool, des drogues et des stupéfiants
  - La possibilité de faire un contrôle d'alcoolémie et de drogue
  - La possibilité de contrôler à tout moment de l'activité du salarié son permis de conduire
  - L'obligation de respecter le code de la route
  - L'obligation d'informer le chef d'entreprise en cas de suspension ou retrait de permis
- L'achat ou la location d'un véhicule adapté à votre activité
- L'entretien du/des véhicule(s)
- La mise à disposition de documents dans le véhicule :
  - Carte grise du véhicule
  - Carte grise de la remorque (si son Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) > 500 kg)
  - Certificat d'assurance sur le pare-brise et attestation d'assurance signée
  - Attestation du dernier contrôle périodique ou de la dernière visite technique
  - Modèle de constat amiable



## LE PERMIS DE CONDUIRE

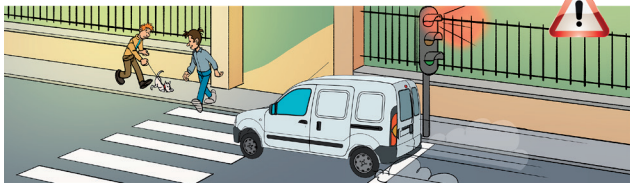
### DÈS LORS QU'UN SALARIÉ EST AMENÉ À CONDUIRE UN VÉHICULE DE L'ENTREPRISE, EN TANT QUE CHEF D'ENTREPRISE VOUS DEVEZ :

- Vous assurer que le salarié est bien en possession d'un permis en cours de **validité** et **adapté** au type de véhicule qu'il sera amené à conduire.
- Demander au salarié de **fournir l'original** de son permis et en faire une photocopie.
- Vérifier périodiquement la validité du permis de conduire du salarié en lui demandant de vous montrer l'original (à mentionner dans le règlement intérieur ou note de service)

**Interdiction** de se renseigner sur le nombre de points détenus par le salarié.

### LES SALARIÉS SONT RESPONSABLES EN CAS D'INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE AVEC UN VÉHICULE PROFESSIONNEL.

En tant que chef d'entreprise vous avez l'obligation de dénoncer le conducteur : votre salarié ou vous-même si vous conduisiez, sous peine d'encourir une lourde amende.



### PENSEZ-Y !

Anticipez le renouvellement de votre permis poids lourd. Engager les démarches de renouvellement au moins 3 mois avant la perte de la validité du permis de conduire. Ainsi il sera possible de conduire avec le certificat médical et le permis de conduire en cours.

# LA SÉCURITÉ À BORD DU VÉHICULE

**LE VÉHICULE EST UN OUTIL DE TRAVAIL, IL DOIT ÊTRE PRÉSERVÉ, ADAPTÉ ET SÉCURISÉ.**

Éléments de sécurité incontournables	Éléments de sécurité conseillés
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>ABS</b> : Évite le blocage des roues en cas de freinage important tout en conservant le contrôle de la trajectoire</li><li>• <b>AFU</b> : Amplifie le freinage et actionne les feux de détresse</li><li>• <b>ESP</b> : Stabilise le véhicule sur une trajectoire en courbe de virage</li><li>• <b>Airbags</b> : conducteur et passager</li><li>• <b>Cloison de séparation pleine</b> (norme ISO 27 996)</li><li>• <b>Points d'arrimage</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un régulateur / limiteur de vitesse</li><li>Des rétroviseurs extérieurs grand angle</li><li>Un GPS pro</li><li>Un système de contrôle de pression des pneus</li><li>Un témoin de surcharge</li></ul>

**Chaque véhicule doit obligatoirement être équipé d'un :**



Gilet haute visibilité



Triangle de signalisation



Extincteur\*



Un éthylotest

*\*La mise à disposition d'un extincteur est obligatoire pour les véhicules de plus de 3,5T. Il est fortement recommandé d'en avoir un dans les autres véhicules. Il doit être facilement accessible.*

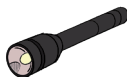
**Il est également fortement conseillé d'avoir :**



Une roue de secours gonflée



Des ampoules  
Des fusibles



Une lampe de poche (piles de rechange)

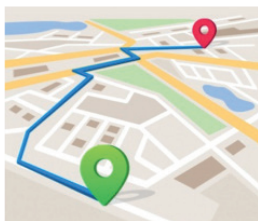


Une trousse de secours

# L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS

## LES DÉPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

- Anticiper les besoins en matériaux et matériels afin d'éviter les allers-retours
- Si possible, faire livrer les matériaux directement sur le chantier
- Préparer votre itinéraire
- Favoriser le co-voiturage pour aller sur les chantiers
- Anticiper les conditions météorologiques



### BON À SAVOIR

La nouvelle application de la sécurité routière «Mode conduite», pour Android, permet de mettre le téléphone en veille le temps du trajet. Sur iPhone mettre son téléphone en mode «Ne pas déranger en voiture»

**ACTIVER**  
LE MODE CONDUITE

A la pause déjeuner, privilégier les restaurants à proximité du chantier (si déjeuner à l'extérieur), afin de limiter les déplacements routiers.

## L'AMÉNAGEMENT DU VÉHICULE

**L'AMÉNAGEMENT ET LE CHARGEMENT DE VOS VÉHICULES SONT DES ÉTAPES IMPORTANTES DANS LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER. DE PLUS, CELA PERMET DE VISUALISER PLUS RAPIDEMENT S'IL MANQUE DU MATÉRIEL DANS LE VÉHICULE.**

S'assurer que les bonnes pratiques de chargements ont été appliquées dans les véhicules, les remorques et sur les galeries de toit (répartition des charges, stabilité, arrimage, bâchage, signalisation...).

**Attention :** si vous transportez des produits dangereux pensez à la ventilation haute et basse de votre véhicule.



### PENSEZ-Y !

Faire appel à un professionnel pour avoir un aménagement conforme, conçu avec des matériaux plus légers pour limiter l'impact sur le poids du chargement du véhicule.

Le risque de surcharge ou de mauvais arrimage peut engendrer des risques supplémentaires :

- Angles morts
- Mauvaise tenue de route
- Éclatement des pneus
- Allongement de la distance de freinage...



### BON À SAVOIR

À 50 km/h le poids d'une charge est multiplié par 40. En cas de freinage brusque ou de choc frontal, une charge de 30 kg peut se transformer en un projectile de 1.2 tonnes.

## L'ENTRETIEN DU VÉHICULE

**INSTAURER UN ENTRETIEN RÉGULIER DE VOTRE VÉHICULE TOUT EN IMPLIQUANT VOS SALARIÉS. CELA PERMET DE MAINTENIR VOTRE VÉHICULE EN BON ÉTAT, DE RÉDUIRE LE RISQUE ROUTIER, DE SENSIBILISER ET RESPONSABILISER VOS SALARIÉS.**

### En tant que chef d'entreprise vous devez :

- Assurer que les révisions et les contrôles techniques du véhicule sont bien effectués.
- Définir les règles d'entretien et de maintenance du véhicule dans le règlement intérieur ou une note de service.

**AB-123-CD**

**JJ MM/AA**

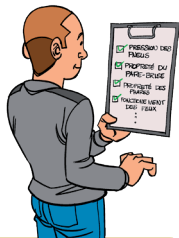
**N° agrément : 50000000**

**N° de série : VF 1234567**

**N° imprimé : S0000000**

### Pour faciliter l'entretien et assurer le bon état de votre / vos véhicule(s) vous pouvez mettre en place :

- Un carnet de suivi de l'état et de l'utilisation du véhicule, disponible dans le véhicule pour consigner :
  - Les défauts apparents
  - Les réparations et entretiens effectués avec la date
  - Tout évènement significatif survenu pendant l'utilisation du véhicule
- Instaurer périodiquement le nettoyage et le rangement de l'intérieur de vos véhicules, notamment entre les différents salariés
- Rédiger une check-list des éléments à vérifier :
  - L'état et la pression des pneus
  - Le fonctionnement des phares + les feux clignotants
  - La propreté du pare-brise + les phares
  - Le niveau des liquides
  - ...



### PENSEZ-Y !

Faire un contrôle des véhicules prend quelques minutes par semaine alors qu'un accident de la route peut engendrer des retards de plusieurs semaines sur un chantier et avoir des conséquences graves sur le conducteur.

## LA SENSIBILISATION DES CONDUCTEURS

**LE COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR AU VOLANT EST L'UN DES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER. VOUS DEVEZ RAPPELER À VOS SALARIÉS LES RÈGLES ESSENTIELLES DU CODE DE LA ROUTE ET MONTRER L'EXEMPLE QUAND VOUS ÊTES AU VOLANT.**

### **Le téléphone au volant**

Interdire l'utilisation du téléphone (appels, SMS, GPS) en conduisant. Cela comprend également les kits mains libres, les oreillettes et les casques pour écouter de la musique.

Il est possible d'équiper vos véhicules d'un dispositif Bluetooth haut parleur. Rester vigilant lors de son utilisation.



### **PENSEZ-Y !**

Le téléphone au volant multiplie par 3 le risque d'accident.

L'envoi d'un SMS multiplie par 23 le risque d'accident.

### **La vitesse au volant**

Rappeler qu'il faut respecter les limitations de vitesse, adapter la conduite en fonction du chargement, de la météo et de l'état de la route.

### **PENSEZ-Y !**

**Rouler plus vite vous fait prendre beaucoup de risques pour un faible gain de temps sur votre trajet.** Rouler à 150 km/h au lieu 130 km/h fait gagner 6 min sur 100 km parcouru.



La vitesse au volant a plusieurs impacts :

- Elle diminue votre champ de vision, il faut être plus vigilant et plus concentré, ce qui peut engendrer une source de fatigue supplémentaire.
- Elle entraîne une consommation plus élevée de carburant donc des dépenses supplémentaires.



# LA SENSIBILISATION DES CONDUCTEURS

## Les drogues, l'alcool et les médicaments au volant

Interdire la consommation de drogues et d'alcool.  
Possibilité de faire un contrôle d'alcoolémie (éthylotest) ou de drogue, à condition que vous l'ayez mentionné dans une note de service ou règlement intérieur.



**Attention :** rappeler que certains médicaments peuvent-être incompatibles avec la conduite, il est important de lire la notice et les pictogrammes sur la boîte.



Soyez prudent



Soyez très prudent



Attention, danger : ne pas conduire

## La ceinture au volant

Rappeler qu'elle est obligatoire même pour les trajets de très courte durée.



## BON À SAVOIR

La sécurité routière a lancé une charte « Les 7 engagements pour une route plus sûre ». Il peut s'agir d'un bon moyen pour lancer une démarche de prévention routière au sein de votre entreprise.

## VOUS POUVEZ VARIER LES MOYENS DE SENSIBILISATION POUR VOS SALARIÉS :

- Proposer une formation à l'éco-conduite
- Proposer des formations, des sessions de sensibilisation, sur le risque routier avec les simulateurs par exemple sur la perception visuelle en état d'ébriété (lunettes déformantes), la voiture tonneau, les réflexomètres pour tester les temps de réaction au freinage...
- Diffuser des vidéos de sensibilisation.

**Il est important d'impliquer vos salariés dans ces démarches et de les responsabiliser.**

EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST  
2 RUE BERANGER  
75003 PARIS

IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP  
et Paysage  
[www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

OPPBTP  
[www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

**OPPBTP**  
La prévention BTP

Sécurité routière  
[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

Avec le soutien de la DGE, de la CNAM  
et de Béranger Développement

**DGE**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENTREPRISES

**L'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

**DEVELOPPEMENT  
BERANGER**

**RETROUVEZ LES MÉMOS DE L'IRIS-ST  
SUR L'APPLICATION « LES MÉMOS ».**

 **IRIS-ST**  
SANTÉ & SÉCURITÉ DES ARTISANS  
DU BTP/PAYSAGE